

# LE REPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

## DU RHONE

Le N° 5 Cent

### JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

#### INSERTIONS-ANNONCES

la ligne  
fr. 50  
fr. 40  
fr. 30

Brochure locale.....  
Reclames.....  
Annonces anglaises.....

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier  
14, rue Confort, à Lyon

#### ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON  
Rédaction : (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

#### ABONNEMENTS

Lyon et départements limitrophes.....	Trois mois	Six mois
Autres départements.....	5 fr. 10 fr.	10 fr. 18 fr.
Etranger et Union postale.....	10 fr. 18 fr.	18 fr. 30 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,

#### BOURSE DE PARIS

Du 15 février 1882

500 francs.....	82 20	Crédit mobilier.....	560
1000 francs.....	81 90	Crédit Lyonnais.....	745
500 francs nouveau.....	112 30	Mobilier espagnol.....	635
1000 francs.....	112 30	Union générale.....	505
500 francs.....	55	Fonciers Lyonnais.....	505
1000 francs.....	55	Austro-chiens.....	623
500 francs.....	11 05	Lombards.....	270
1000 francs.....	11 05	Sarragosse.....	490
500 francs.....	11 05	Nord-Espagne.....	545
1000 francs.....	1455	Transatlantique.....	2080
500 francs.....	680	Consolidés à Londres 100 1/2	
1000 francs.....	440	Panama.....	

## Télégrammes

DE NUIT

Fil spécial du REPUBLICAIN DU RHONE

#### NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 15 février.

On sait que M. Marcou a déposé à la Chambre une proposition tendant à exiger un certificat d'études universitaires pour tous les candidats au baccalauréat.

La commission de la Chambre, chargée d'examiner cette proposition, s'est réunie hier pour la première fois, et a choisi, pour président, M. Marcou, et, pour secrétaire, M. Compayré, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse et député du Tarn.

De l'exposé des opinions des membres qui a eu lieu ensuite, il résulte que, s'il n'y a pas de majorité bien certaine pour exiger le certificat d'études de tous les candidats au baccalauréat, il y en a une assurée pour exiger ce certificat de tous les candidats aux écoles du gouvernement et aux fonctions publiques.

Toutefois, la commission n'a pris encore aucune décision ferme. Elle a résolu, avant de statuer, d'entendre le ministre de l'instruction publique.

M. Talandier s'est déclaré satisfait que le conseil des ministres ait été saisi des modifications à apporter à la loi sur l'expulsion des étrangers et a renoncé à formuler son interpellation à la Chambre.

MM. Clémenceau et Pelletan ont l'intention de reprendre l'interpellation abandonnée par M. Talandier. Ils soumettraient la question à la réunion de l'extrême gauche, qui doit avoir lieu demain.

M. Waldeck-Rousseau déposerait demain un projet de loi sur les récidivistes; M. Waldeck-Rousseau vise les trois cas suivants: 1° délit à délit; 2° délit à crime; 3° crime à crime. La proposition, dans le premier cas, sera applicable après cinq condamnations; dans les deux

autres cas, elle sera applicable après la deuxième condamnation.

La commission municipale a entendu M. Goblet, qui a insisté sur l'urgence de deux projets déposés et la nécessité de les détacher du projet d'ensemble, afin qu'ils soient votés dans la session actuelle.

Le gouvernement présentera aux Chambres un important projet sur le vinage des vins.

La commission du règlement définitif des comptes de 1870 à 1878 a approuvé les comptes de 1871 à 1878 et s'est réservé pour ceux de 1870, au sujet desquels elle a décidé d'entendre le ministre de la guerre.

M. Floquet a décliné toute candidature à Béziers, pour éviter les divisions politiques.

#### LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 15 février.

La France demande que la révision ait lieu le plus promptement possible; le congrès devra se borner à supprimer les articles de la Constitution, inutiles ou troublants au domaine législatif.

Le Télégraphe déclare que l'intérêt seul du pays l'inspire dans ses appréciations sur les projets de réformes présentés par M. Gambetta.

Le National fait observer que M. Labordère se contredit en prétendant que le Sénat pourra être l'occasion d'un conflit avec la Chambre et en poussant à la révision.

Le Paris nie avoir de l'hostilité vis-à-vis du ministère; il croit que celui-ci pourra rendre des services au pays, mais n'arrivera pas à accomplir les réformes radicales qu'aurait faites le ministère Gambetta.

Le Temps déclare que M. Labordère fait preuve d'inexpérience politique en demandant la révision, alors que la Chambre en a constaté l'inutilité.

#### Les élections du 26 février

On écrit d'Orange :

Le congrès électoral de l'arrondissement, présidé par M. Gleyzal, a tenu séance hier, dans le but de choisir un candidat aux élections législatives du 26 du courant.

116 délégués devaient composer le congrès: 40 seulement se sont présentés; quelques lettres d'adhésion ont été lues.

La presque unanimité s'est prononcée en faveur du docteur A. Dugat; mais celui-ci, se conformant à des engagements antérieurs, tout en remerciant les délégués et les groupes d'électeurs qui lui avaient donné des marques de sympathie, a déclaré ne pouvoir accepter la candidature qui lui était offerte.

M. Reynaud de la Gardette, M. Capty s'étant précédemment désistés, le congrès a considéré sa mission comme terminée et s'est dissous. Les membres qui le composaient se sont alors constitués en comité d'action et ont acclamé la candidature de M. Eliacin Naquet, conseiller général de Vaucluse, professeur de droit à la faculté d'Aix, et dont les opinions radicales et le talent sont connus. Cette décision a été notifiée par télégramme à M. Naquet; on attend son acceptation.

On écrit de Grasse :

Par suite du désistement de M. Edmond Mège, directeur de l'Événement, M. Léon Renault reste seul candidat dans l'arrondissement de Grasse. On peut considérer dès aujourd'hui son élection comme définitivement assurée.

On écrit de Nîmes :

Par suite du désistement des autres candidats, MM. Fernand Roux et Martin sont seuls en présence dans l'arrondissement d'Uzès. L'avantage paraît être pour le premier.

#### Informations

Paris, 15 février.

Le Journal officiel annonce que sont nommés consuls généraux: à Anvers, M. Dutour; à Turin, M. Champoiseau; à Calcutta, M. Flesch.

Sont nommés consuls: à Palerme, M. Kroetzer; à Alexandrie, M. Challet; à Smyrne, M. Deraynaud; à Glasgow, M. Rousset; à Port-Saïd, M. Dobignie; à Saint-Sébastien, M. Thibouville; à Palma, M. Delargue; à Malaga, M. Laporte; à Galatz, M. Coste; à Mogador, M. Ladoux; à Zanzibar, M. Bertrand.

Sont nommés maires: M. Savarin, à Brénod (Ain); M. Chazot, à Saint-Félicien (Ardèche); M. Guironnet est nommé adjoint au maire de cette dernière localité.

Par décrets parus ce matin dans le Journal officiel, la direction du cabinet du ministre de l'intérieur et de la sûreté générale formera deux directions qui prendront les titres ci-après:

- 1° Direction du cabinet et du personnel;
- 2° Direction de la sûreté générale.

M. Lefebvre de Grosrieux, préfet de la Haute-Savoie, est nommé directeur du cabinet et du personnel au ministère de l'intérieur.

M. Cazelles est nommé directeur de la sûreté générale.

#### FEUILLETON DU REPUBLICAIN DU RHONE

LE

45

## FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

### ABEL & BERTHE

Il avait entendu parler, comme tout le monde, des sociétés secrètes dont les chefs résidaient en Italie et surtout à Londres.

Il n'ignorait pas que depuis quelque temps on arrêtait volontiers tous ceux qui, à tort ou à raison, étaient soupçonnés d'appartenir à ces sociétés.

— C'est positivement cela!... se dit-il alors. Quelque arrive d'Angleterre est suspect... aura sur mon nom à l'hôtel du Plat-d'Étain, m'a-t-elle filé et, crac! le grappin, sans plus tarder! Ça n'est pas du tout commode! Comment me disculper tout de suite?

S'il s'agissait d'un crime, les choses iraient sur des roulettes, et je prouverais, clair comme le jour, que je ne l'ai ni commis, ni pu commettre... mais en matière politique on est absolument dans la vague...

Les juges, qui voient en vous un ennemi du

gouvernement et de la société, sont grincheux et défiant, et le moindre rapport d'un agent maladroit ou hostile peut me tenir sous les verrous pour cinq ou six semaines...

René Moulin, dont les mains étaient libres, se gratta l'oreille avec une contrariété manifeste et poursuivit:

— On fera des enquêtes... Je serai sans doute obligé de donner l'adresse de braves Anglais auxquels on écrira pour avoir des renseignements sur mon compte... Il faudra qu'ils répondent, ces braves Anglais... Ça n'en finira pas!... Et la bombe éclate juste au moment où je retrouve la pauvre madame Leroyer... où je lui apporte un espoir... Ce brouillon de lettre que je lui avais promis, elle ne pourra l'avoir!... Quelle déception! quel chagrin pour elle!

Sans compter qu'on ira sûrement opérer une perquisition à mon domicile, qu'on trouvera chez moi ce chiffon de papier auquel on ne pourra rien comprendre, mais dont on s'emparera très bien tout de même... Alors, adieu ce que j'avais rêvé!

Pendant une ou deux secondes les traits de René Moulin exprimèrent un découragement absolu, un profond aboiement; puis la flamme, un instant voilée, se ralluma dans son regard.

— Oh! mais, minute! se dit-il. Avant de jeter le manche après la cognée, il faut savoir de quoi il retourne! Si messieurs les agents n'ont pas mon adresse, ils ne l'auront que lorsque le précieux papier sera entre les mains de la veuve de Paul Leroyer...

Comment je m'y prendrai pour cela? Le dia-

ble m'emporte si je m'en doute, mais il faut que ça se fasse, et ça se fera!...

On venait d'atteindre le poste de la barrière, poste occupé par ces bons petits soldats que dans son vocabulaire pittoresque le peuple aujourd'hui appelle des *lignards*, et qu'il nommait autrefois des *tourlourous*.

— Entrez... — commanda Théter.

René obéit. Il franchit le seuil et salua les petits soldats qui regardaient avec des yeux arrondis par la curiosité le visage du prisonnier.

Théter dit quelques mots à voix basse au sergent commandant le poste, qui l'écouta très attentivement, puis il demanda tout haut:

— Vous avez un *diolon*, ici?

Le sergent fit une réponse affirmative.

LI

— Eh bien, poursuivit l'inspecteur, qu'on y installe ce gaillard-là, jusqu'au moment prochain où j'aurai besoin de lui.

Un soldat fit tourner sur ses gonds la porte du violon qui s'ouvrait dans le poste même.

On allait y pousser René, mais il y entra de la meilleure grâce du monde et sans dire une parole.

Théter alors frappa sur l'épaule du sergent que cette familiarité laissa très froid, et reprit:

— Maintenant, mon brave, voulez-vous me donner ce qu'il faut pour écrire...

Le sergent désigna de la main une table placée dans un des angles du corps de garde et sur laquelle se trouvait un encrier de plomb,

deux ou trois mauvaises plumes de fer, et un gros registre dont la couverture crasseuse attestait de longs services.

C'était le livre des rapports.

Théter s'assit à la table, ouvrit le livre, tira de sa poche son portefeuille, et de son portefeuille deux ou trois feuilles à en têtes imprimées qu'il déploya et qu'il étala sur le livre.

Ces feuilles étaient des mandats d'amener.

Théter s'occupa d'en remplir un, signé d'avance par qui de droit.

Il écrivit son nom d'abord, comme requis par le chef de la sûreté, puis les noms et profession de René Moulin, mécanicien arrivant de Lodres.

Ensuite il songea à confectionner son rapport et à donner une tournure légale à l'arrestation la plus arbitraire qu'il fut possible d'imaginer.

Ici nous ouvrons une parenthèse.

Nous n'étonnerons pas beaucoup nos lecteurs en affirmant que pendant une certaine période de l'empire, période où les sociétés secrètes conspiraient chaque jour contre la vie du chef de l'État, les agents avaient reçu de la préfecture des pouvoirs excessifs, qu'on jugeait indispensable pour les mettre à même de courir sus à toute heure aux ennemis du gouvernement et du repos public.

Il faudrait bien se garder de croire que nous ayons le moins du monde l'intention de faire campagne contre la police.

Nous la soutiendrons plutôt contre ses adversaires, et notre estime est tout entière acquise à ces honnêtes et courageux agents qui sont les soldats de la loi, soldats obscurs, d'autant plus

M. Foubert est nommé chef du secrétariat particulier du ministre de l'intérieur.

M. Delpech, conseiller de préfecture du département du Nord, est nommé chef-adjoint du cabinet du ministre de l'intérieur.

M. Charles de Pinco, avocat à la cour d'appel, est nommé chef du cabinet du sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts publie l'avis suivant:

« La 3<sup>e</sup> sous-commission de l'éducation militaire invite MM. les éditeurs à lui soumettre les collections de chants, livres et images ayant un caractère patriotique qui pourraient être introduits dans les lycées et collèges, les écoles, les écoles normales primaires.

« Ces collections devront être déposées au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, avant le samedi 18 février. »

Au nombre des licenciés en droit qui ont, hier, à l'ouverture de l'audience de la première chambre de la cour d'appel présidée par M. Larombière, premier président, prêté le serment d'avocat, figurait un Annamite, M. Tran Nguyen Han, né à Chandoc (Cochinchine française), le 15 août 1830, et qui a obtenu son diplôme à la Faculté de droit de Paris le 11 janvier 1882. C'est la première fois qu'un Annamite prête le serment d'avocat devant la cour de Paris.

L'Angleterre vient de faire un nouveau pas dans l'Afrique australe. D'après une dépêche de Lisbonne, elle aurait pris possession de tout le territoire compris entre le Transvaal et la baie de Delagoa.

M. de Freycinet a reçu ce matin M. Francis Charmes, député, avec qui il a eu un long entretien.

On annonce que le remplacement de M. Roustan à Tunis est définitivement décidé.

Les négociations entre la France et l'Angleterre continuent, au sujet du règlement de la question égyptienne.

Une dépêche de Turin annonce que M. Gambetta a quitté cette ville, se rendant directement à Paris.

On assure que, conformément à une promesse faite par lui en 1880, M. de Freycinet laisserait les jésuites se reconstituer en France.

Dans une entrevue qu'il a eue avec M. Letellier, député de l'Algérie, M. René Goblet, ministre de l'intérieur, a promis de donner satisfaction à la population algérienne, sur la question des rattachements.

Le journal la *Marseillaise* annonce qu'il s'adjoint la rédaction politique du *Réveil* qui devient exclusivement artistique et littéraire.

La *Gazette de Bombay* annonce que le missionnaire catholique français Brieux, qui avait pénétré dans le Thibet, vient d'être lapidé sous les ordres du Dalai-Lama et que son corps a été mis en morceaux.

La nouvelle de la mort de M. Martel est démentie.

Toutefois l'état de l'ex-président du Sénat est très grave et on s'attend d'heure en heure à une issue fatale.

L'Agence Havas communique aux journaux la note officielle suivante :

« Certains journaux racontent qu'une discussion assez vive aurait eu lieu au conseil des ministres, hier, entre M. de Freycinet et M. Léon Say, relativement aux dernières notes publiées par l'Agence Havas et le Journal des Débats.

« Ce récit est dénué de tout fondement : il n'a pas même été fait allusion à cet incident, dans lequel on a cru voir à tort un indice de divergence entre les ministres. »

Le bruit que des négociations avaient été commencées entre le gouvernement français et le Vatican, relativement aux facultés de théologie catholique, est démenti.

M. Zola publie en ce moment dans le Gaulois, un roman intitulé *Pot-Bouille*. Parmi les personnages de ce roman figure un certain M. Duverdy, conseiller à la cour d'appel de Paris.

Un autre M. Duverdy, — celui-là, non point imaginaire, mais bien réel ; un Deverdy, avocat à la cour de Paris, s'est fâché tout rouge et a intenté un procès à M. Zola pour qu'il eût à changer le nom de son personnage de roman.

Le procès a été plaidé mercredi 8 février. M. Rousseau soutenu les prétentions de M. Duverdy et M. Davrilles des Esards a défendu M. Zola.

Le tribunal a prononcé aujourd'hui son jugement. Il a condamné M. Zola à rayer le nom de Duverdy de son roman.

M. Bischoffshelm organise une expédition scientifique qui doit aller dans la Haute-Egypte observer l'éclipse du soleil qui doit avoir lieu le 16 mai prochain.

L'expédition comprendra M. Perrotin, directeur de l'Observatoire de Nice, pour la recherche des planètes intra-mercurielles, et M. Thollon pour l'examen spectroscopique de la couronne.

Ils seront accompagnés de M. de Guérain, photographe de l'Observatoire de Paris.

## EN TUNISIE

Marseille, 15 février. — On télégraphie de Tunis au *Petit Marseillais* :

Je reçois des nouvelles du Sud : la colonne Philibert est arrivée à Gafsa en parfait état de santé ; sur son chemin elle a trouvé toutes les tribus tranquilles. Depuis Kairouan d'ailleurs, et dans toute la région, les indigènes sont au travail, les impôts rentrent.

— On attend demain le général en chef Forgemol, qui ira s'installer, soit à La Goulette, soit à Marsa. On aurait préféré voir le général dans Tunis ; on compte sur sa présence pour modifier bien des choses.

— L'avis *Gladiateur* est parti pour Djerba, où il remplacera l'*Aspic*, qui rentre. Les navires italiens et anglais sont partis de la rade de La Goulette ; nous n'avons plus ici que le *La Galissonnière*.

— Le Marocain qui a tiré sur un soldat français a été livré par le consul d'Italie à l'autorité locale.

Tripoli, 15 février. — Douze cents insurgés tunisiens, appartenant aux tribus des Hammamas et des Ziass, sont arrivés aux portes de Tripoli, priant le gouverneur de les faire ramener en Tunisie par les troupes turques.

— Le commandant militaire de Tripoli a envoyé à Ghadamès un escadron de cavalerie et un détachement de cavaliers indigènes pour escorter deux missionnaires français qui reviennent à Tripoli.

## Auguste Barbier

M. Auguste Barbier, l'illustrateur des *Jambes* qui vient de mourir à Nice, était né à Paris le 28 avril 1805. Il était donc dans sa soixante-dix-septième année.

Il avait d'abord commencé l'étude du droit, puis il avait passé à la littérature. Son œuvre de début avait été un roman en collaboration (avec Alphonse Royer, qui fut depuis directeur de l'Odéon, puis de l'Opéra) : les *Mauvais garçons*. La révolution de Juillet le fit poète. Il s'indigna de la furie avec laquelle on se précipitait sur les fonctions hautes ou basses ; jamais le *factus indignatio versus* ne fut plus vrai que pour le poète des *Jambes*. Il éclata par la *Curée*. D'autres pièces, *O Corse à cheveux plats*, la *Popularité*, etc., prolongèrent l'écho de cette explosion.

Malheureusement, ce commencement éclatant n'eut pas de suite. Il y a encore bien du talent dans les autres œuvres d'Auguste Barbier, dans *Il pianto*, dans *Lazare*, dans les *Rimes héroïques*, et même, çà et là, dans le *Benvenuto Cellini* que Berlioz mit en musique ; mais c'est du talent honnête qui ne rappelle que de loin la verve brutale des *Jambes*, et Barbier eut beau publier de nouveaux volumes, varier sa manière, essayer de tout, ensevelir ses vers en Italie, le *embrumer* en Irlande, il resta toute sa vie le poète de la *Curée*.

Un de ses essais fut de traduire le *Jules César* de Shakespeare partie en vers, partie en prose.

En avril 1869, l'Académie le choisit pour remplacer M. Empis. Il avait pour concurrent Théophile Gautier. L'auteur de la *Comédie de la Mort* n'eut que 14 voix. L'auteur des *Jambes* en eut 18.

Disons à l'honneur d'Auguste Barbier qu'il ne voulut pas faire la visite d'usage au neveu du Corse à cheveux plats.

L'homme de Décembre l'en dispensa, ne se souciant pas beaucoup, au fond, de se trouver en face de l'auteur de l'*Jambe fameuse*, lui l'auteur d'une « curée » bien autrement ignoble et sanglante.

Les regrets qu'inspirera la perte d'Auguste Barbier seront atténués par la réflexion que sa mort est plutôt une seconde mort ; car il y a plus de quarante ans que le véritable Auguste Barbier n'existait plus. Il semble qu'il se soit brisé la voix dans le premier cri qu'il a poussé. Mais c'est un grand cri, et qui s'entendra longtemps.

## BOURSE DU BOULEVARD

Paris, 15 février.

3 0/0 .....	82 39	Egypte .....	326 25
3 0/0 nouveau ..	» »	Banque Ottom ..	686 »
5 0/0 .....	114 36	Chemins tures ..	» »
Italien .....	» »	Alpine .....	» »
Turc .....	11 25	Rio .....	620 »
Extérieure .....	25 3/4	Panama .....	» »

## Etranger

### Italie

Rome, 15 février. — L'inauguration du monument de Mauro Macchi a donné lieu à une manifestation des plus imposantes.

Le vénérable Tecchio représentait le Parlement ; le syndic Piancini représentait Rome ; Bertani représentait la franc-maçonnerie. Toute la démocratie italienne avait envoyé des délégués.

La couronne et les télégrammes des Français établis à Florence ont été accueillis avec une sympathie très marquée.

En somme, cette commémoration funèbre ne pouvait mieux réussir.

### Angleterre

Londres, 15 février. — Le *Daily Telegraph* publie le bruit que le gouvernement anglais a l'intention de poursuivre M. Parnell pour cause de haute trahison. Ce bruit mérite confirmation.

— Le deuxième bataillon du *coldesteam-guards* actuellement à Londres, a reçu l'ordre de se tenir prêt à partir pour l'Irlande.

— La Chambre des communes a rejeté l'amendement MacCarthy par 98 voix contre 30.

L'adresse a été adoptée par 87 voix contre 22.

### Allemagne

Berlin, 15 février. — Le Cabinet de Berlin est opposé à l'idée émise par lord Granville de se servir de troupes turques commandées par des officiers anglais en cas d'intervention en Egypte.

Par suite des avis de Rome, où on considère l'abolition des lois de mai comme impossible dans ce moment,

le centre s'est décidé à voter pour les lois discrétionnaires, toutefois en les modifiant considérablement.

L'officiuse *Nord Deutsche* publie une explication de l'ancien ministre de la guerre russe Miloutine, qui démontre que l'agglomération des troupes russes sur la frontière de l'ouest n'est qu'une conséquence de la nouvelle organisation militaire, sans aucun caractère agressif.

### Autriche-Hongrie

Vienne, 15 février. — Suivant une dépêche de Zara (Dalmatie) publiée par la *Presse*, de Vienne, la situation s'améliore aux Bouches de Cattaro. Les Crivosciens se soumettent à mesure que les troupes autrichiennes avancent.

Les habitants des localités voisines de la Crivoscie, sur le concours desquels les insurgés comptaient, ont envoyé au journal *Napredni-List*, à Zara, un télégramme dans lequel ils répudent toute solidarité avec les Crivosciens, témoignent de leur dévouement à l'empereur et à l'empire, et expriment leurs regrets au sujet des troubles de l'Herzégovine.

Ils se déclarent, en outre, prêts à former des colonnes de volontaires pour marcher contre les insurgés. Dix colonnes de volontaires sont déjà formées, et il arrive sans cesse des habitants de l'Herzégovine pour prendre des armes dans les dépôts militaires.

Jusqu'à présent, 5,000 armes environ ont été distribuées.

Des colonnes de volontaires se forment également dans le district de Raguse.

Vienne, 15 février. — Les nouvelles du théâtre de l'insurrection ne sont nullement satisfaisantes, et il faut renoncer à l'espoir de voir étouffer celle-ci bientôt, vu que, pour éviter des nouvelles complications, on a renoncé à l'occupation d'une partie du Montenegro, dont elle reçoit des secours continuels.

Il a été décidé, dans le conseil de l'empereur, qu'un manifeste de la couronne changera l'occupation des provinces en prise de possession définitive, dès que l'insurrection sera domptée.

Ces provinces ne seront incorporées ni à l'Autriche, ni à la Hongrie, mais formeront un domaine spécial de la couronne, avec une administration nationale distincte.

Il sera formé en même temps, par engagements volontaires, un corps d'armée spécial, composé de soldats aptes à une guerre de montagne.

L'organisation de l'ancienne frontière militaire servirait de modèle à la formation de ce corps.

On confirme de Cattaro la nouvelle que le trésor privé du prince de Montenegro, composé de plusieurs millions en or, et qu'en avait transporté à Antivari, vient de disparaître d'une manière incompréhensible. On suppose qu'il aura été livré aux insurgés.

Vienne, 15 février. — Une députation de mahométans, partie de Matorkia, et se rendant à la résidence du gouverneur Jovanowich pour lui présenter une adresse, a été assaillie par une bande d'insurgés et massacrée.

Une forte patrouille de gendarmerie est arrivée au moment du massacre, et, après un combat acharné, a tué cinq insurgés et a fait, en outre, cinq prisonniers, qui ont été immédiatement fusillés.

— Les officiers serbes admis à l'école de guerre de Vienne ont été mandés par le télégraphe.

Le parti de Ristich menace, paraît-il, de renverser le prince Milan.

### Montenegro

Vienne, 15 février. — On écrit d'Antivari, 6 février, à la *Correspondance politique* de Vienne.

Au banquet qu'il a donné dernièrement ici à ses commandants et à ses officiers, le prince Nicolas fit appeler auprès de lui le ministre résident d'Autriche-Hongrie, colonel Thommel, qui était ce jour-là l'invité de la princesse, et porta aussitôt en présence de ce dernier, un toast enthousiaste à l'Autriche-Hongrie et à son auguste souverain. Dans son allocution le prince Nicolas, tout en faisant ressortir combien l'Etat voisin et ami est puissant et glorieux, a insisté sur la bienveillance que l'Autriche-Hongrie a toujours témoignée au Montenegro. Ce toast, qui a produit une profonde impression sur tous les assistants, s'est terminé par un vif en l'honneur du « très gracieux protecteur du Montenegro », l'empereur François-Joseph.

### Etats-Unis

Washington, 14 février. — La Chambre des représentants a adopté une résolution demandant des expli-

cations sur les dangers que courent en Perse les missionnaires américains. Elle veut s'éclairer sur la question de savoir s'il ne serait pas utile d'établir des rapports diplomatiques avec la Perse.

### Australie

Londres, 15 février. — Suivant des nouvelles d'Australie publiées par le *Melbourne Argus*, le Parlement a définitivement adopté une loi destinée à empêcher l'immigration des Chinois. Aucun navire ne pourra désormais dans la colonie plus d'un Chinois pour cent tonnes de marchandises, et chaque immigrant venant du Céleste-Empire aura à payer, à son arrivée, une taxe de dix livres sterling. L'entrée de la province orientale est, au contraire, libre pour les Chinois venant de la Nouvelle-Galles du Sud ou de l'Australie méridionale.

## LE TUNNEL SOUS LA MANCHE

ET LES ANGLAIS

Tout récemment une revue anglaise, le *Nineteenth Century*, publiait un article de lord Dunsany, ami de la marine britannique, dans lequel, tant en son nom qu'au nom de son Garnet Wolley, ce personnage s'efforçait de faire entrevoir à ses concitoyens la grandeur du péril où ils courent en ne s'opposant pas à toutes leurs forces à l'exécution du tunnel de la Manche, dont les Français affectent de leur vanter le caractère pacifique et de faire briller à leurs yeux les avantages commerciaux.

On lisait entre autres dans cet article :

Le jour où, le tunnel achevé, vous aurez dépensé des millions pour l'exécution des travaux militaires qu'il nécessitera, quelle sécurité aurez-vous ? Qui vous assurera qu'une nuit, par trahison, par surprise ou par force, quelques centaines d'hommes ne s'empareront pas de la place et ne se rendront pas ainsi maîtres de l'entrée du tunnel, en dépit de toutes les mines que vous aurez disposées pour le faire sauter ? Serait-ce donc si difficile de débarquer dans le port de Douvres à la faveur d'une nuit sombre et d'une mer calme, une faible poignée d'hommes ? Au besoin, ne les amènerait-on pas à l'improviste par le tunnel lui-même ? Dès le lendemain, 20,000 hommes pourraient aisément être réunis à Douvres par cette voie ; quatre ou cinq escadrons conduiraient aux bords de la Tamise, et la prise de Londres entraînerait pour l'Angleterre une chute dont elle ne se relèverait plus.

Or, la question vient de venir à la Chambre des Communes. Dans une des dernières séances, le très honorable Hugh G. E. Childers, secrétaire d'Etat au ministère de la guerre, a dit que M. Wolsey était opposé au projet de tunnel sous la Manche, mais que sir John Acland approuvait d'autre part ce projet.

Il a dit que le rapport du comité d'enquête était actuellement soumis à l'examen de l'armée, et que le gouvernement examinerait plus tard la politique à suivre à cet égard.

Il a rappelé à la Chambre que le précédent ministère avait déclaré ne pas s'opposer au projet de tunnel, mais de réserver le droit, en cas de guerre, d'établir des travaux convenables et d'arrêter la circulation dans le tunnel.

Ces vues ont été communiquées alors au gouvernement français, qui a été aussi informé que l'Angleterre approuvait l'attitude que la France se proposait de prendre.

Enfin, hier, M. Bromley-Davenport a annoncé qu'il interpellait aujourd'hui M. Gladstone pour savoir si, vu le grand intérêt qui s'attache au tunnel sous la Manche et l'immense importance de la question, le gouvernement prendrait ses mesures pour s'informer des sentiments du Parlement en proposant la nomination d'une commission, prise dans les deux Chambres, chargée d'examiner l'opportunité de l'exécution d'une pareille entreprise. L'interpellateur demandera également si, en attendant, le gouvernement se résoudra à interrompre tous les travaux.

Disons, d'autre part, que quatorze ingénieurs anglais, parmi lesquels sir John Hawkshaw, Crompton et Bergin, viennent de visiter les travaux préparatoires du tunnel sous-marin, en compagnie de M. Raoul Duval et de M. l'ingénieur Breton.

héroïques qu'ils affrontent des dangers sans gloire...

Mais les exceptions fortifient les règles. Nous sommes convaincus qu'à l'époque où se passaient les faits que nous racontons, bien peu d'inspecteurs ont abusé du pouvoir discrétionnaire confié à leur loyauté.

Théfer, ambitieux et avide, était l'exception.

Le rapport du drôle consistait en quelques phrases vagues auxquelles les circonstances prêtèrent une apparence de valeur.

Le mécanicien René Moulin, disait ce rapport, était signalé comme émissaire d'Italiens réfugiés à Londres qui avaient juré la mort du chef de l'Etat. Arrivé à Paris depuis huit jours, sa conduite était absolument suscitée, car il vivait en bourgeois aisé et ne cherchait aucun travail.

Donc il recevait une subvention de ceux qui l'envoyaient en France.

Ces lieux communs suffiraient sans le moindre doute à provoquer une instruction.

Or, en admettant que cette instruction dût aboutir à une ordonnance de non-lieu, Théfer n'en aurait pas moins fait preuve de zèle, et René Moulin ne serait remis en liberté qu'après quelques jours et même quelques semaines de détention préventive.

Et c'était là tout justement ce que voulait M. le duc de la Tour-Vaudrieu.

Son rapport rédigé, corrigé, lu et relu, l'inspecteur enfonce la plume dans la boue noire de l'encrier de plomb et dit à l'un de ses agents :

— Amenez notre homme... je vais lui faire subir un premier interrogatoire.

L'agent se hâta d'ouvrir la porte du violon où René attendait dans la moindre impatience, pour des raisons particulières et fort intéressantes, que nous allons connaître.

René avait franchi le seuil de sa prison provisoire sans un murmure, sans une plainte, sans une observation.

Il allait rester seul un instant et l'agent de police, en lui procurant ces quelques minutes de solitude, semblait deviner son desir.

Une fois dans le violon, qu'éclairait assez mal une étroite fenêtre grillagée, le mécanicien tira de sa poche son portemonnaie et en examina le contenu.

Il y trouva deux billets de banque, un de cinq cents francs et l'autre de cent francs, quelques louis et de la menue monnaie.

L'or et les pièces blanches restèrent dans leurs sacs respectifs, mais notre ami plia en long et très serrés les billets de banque qu'il introduisit dans un gousset de montre pratiqué entre la doublure et la ceinture de son pantalon.

— On m'enlèverait peut-être ça à la préfecture, se dit-il, et j'en aurai besoin si on me garde... C'est peu probable, mais tout est possible... Mieux vaudra déposer cet argent au greffe de la prison, si on me conduit en prison... Ce gousset de montre est étroit et presque invisible... Au cas qu'on me fouille, on ne pensera pas à regarder là...

Les billets mis en lieu sûr, René tira de sa poche un trousseau de clefs.

— Bigre ! murmura-t-il, j'ai oublié la clef de mon secrétaire sur la serrure ! En voilà une distraction !

Presque aussitôt il ajouta :

— Après tout cela ne fait rien, et ça m'évitera la peine de la cacher, mais il faut trouver moyen de mettre à l'abri des recherches celle de mon logement...

Et il retira de son anneau brisé la clef en question.

Eh ! était de si mince volume, nous le savons, la concierge de la place Royale en ayant fait la remarque.

Réne ôta son pardessus.

Il se servit de son canif pour découdre quelques points à l'envers du collet de ce vêtement, de provenance anglaise et de drap fort épais.

Ensuite, entre l'étoffe et la doublure, il glissa la clef.

Après s'être assuré qu'elle avait toutes les chances du monde d'échapper à des investigations un peu superficielles, il remit son pardessus.

En ce moment la porte du violon s'ouvrit.

— Sorez ! commanda l'agent subalterne.

René obéit et regarda autour de lui comme pour savoir de quel côté il devait se diriger.

— Avancez ici ! lui cria Théfer.

Le mécanicien s'approcha.

L'inspecteur reprit :

— Vous vous nommez René Moulin ?

— Vous le savez bien ! répondit sèchement le prisonnier. Je n'ai point renié mon nom, ce me semble, et d'ailleurs il est écrit sur votre mandat.

— Ne rendez pas votre affaire plus mauvaise par une attitude insolente ! dit l'inspecteur d'une voix rude.

— Si vous me trouvez insolent, ne me questionnez pas et conduisez-moi devant qui de droit...

— Vous êtes devant qui de droit ? Répondez donc avec convenance, je vous le conseille dans votre intérêt... Vous arrivez de Londres ?

— Vous n'avez déjà dit cela en m'arrétant... Je ne me suis point inscrit en faux contre votre affirmation, donc vous n'avez rien de plus à dire.

L'inspecteur fronça le sourcil.

— A quoi venez-vous arriver en ergotant ainsi ? s'écria-t-il.

— Je n'ergote pas... Je constate que vous m'avez demandé deux fois de suite les mêmes choses, ce qui est ennuyeux pour moi, fatigant pour vous, et inutile pour tout le monde...

L'impatience gagna Théfer.

— Où demeurez-vous ? dit-il brusquement.

René s'attendait à cette question.

— Où je demeure ? répéta-t-il. Ah ! ça, mais il me semble que vous devez le savoir...

— Répondez quand même...

— Jamais de la vie ! Si vous ignorez mon adresse, ce n'est pas à moi à vous l'apprendre.

— Faites votre métier, cherchez...

Théfer regarda son interlocuteur bien en face, dans le blanc des yeux, et lui dit d'un ton gros de menaces :

— Alors c'est un parti pris d'impertinence ?

(A suivre.)

Ils ont trouvé que ces travaux étaient parfaitement conduits.  
On va prochainement monter une nouvelle machine à perforer d'une grande puissance. Voilà où en sont les choses.

Londres, 15 février.

On croit que le gouvernement ne consentira pas à proposer, comme on le lui demande, de nommer une commission parlementaire chargée de faire une enquête sur la question du tunnel sous-marin.

## DES ÉTATS-UNIS EN FRANCE

De New-York à Paris par chemin de fer en cinq jours et demi, le voyage de terre n'étant interrompu qu'une fois par une traversée de mer de deux heures; tel est le projet le plus récent soumis à l'examen des capitalistes par l'audace des ingénieurs américains.

Les plans de cette entreprise gigantesque ont été préparés par M. Gregory, ingénieur bien connu dans le monde qui s'intéresse aux chemins de fer transatlantiques, et dont l'empressement à les mettre à exécution, aussitôt que les capitaux nécessaires seront à sa disposition, ne peut pas être mis en doute.

Son tracé, partant de la capitale commerciale des États-Unis, traverse le Canada, la Nouvelle-Georgie et l'Alaska jusqu'au cap du prince de Galles, d'où les voyageurs seront transportés par steamer (vapeur) au cap de l'Est, sur la côte asiatique opposée au détroit de Behring et à une distance d'environ quarante milles de l'extrémité occidentale du nord du continent américain.

Du cap de l'Est le chemin de fer projeté traversera le territoire russe jusqu'à son croisement avec le réseau des chemins de fer sibériens, lesquels sont déjà en correspondance, par la voie de Moscou et de Saint-Petersbourg, avec les capitales européennes.

M. Gregory calcule que la distance entre New-York à Paris pourra être franchie par cette route en 130 heures, un peu moins que le temps qu'on met actuellement pour faire le voyage en chemin de fer de New-York à San-Francisco, et que le coût de transport sera d'environ 30 livres (750 francs) par voyageur.

## DÉPARTEMENTS

(Service spécial du Républicain du Rhône)

### ISÈRE

Grenoble, 15 février. — Création de stations d'établissements. — Sur la proposition de M. le directeur du dépôt d'établissements d'Ancey, M. le ministre de l'Agriculture a autorisé la création de cinq nouvelles stations d'établissements dans le département.

Quinze chevaux seront répartis de la manière suivante :

Arrondissement de Vienne. — 3 à Saint-Jean-de-Bourmay; 3 à Saint-Symphorien-d'Ozon.

Arrondissement de la Tour-du-Pin. — 3 à Crémieu, 3 à Morestel; 3 à Virieu.

Le service commencera du 15 au 20 février.

### BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille, 15 février. — Conseil municipal. — Le conseil municipal de Marseille réuni avant-hier en session extraordinaire, a émis les vœux suivants :

Sur la proposition de M. Maglione, le conseil demande la création d'une chambre de travail élue par les ouvriers;

Sur la proposition de M. Amigon, il demande que la loi en préparation contre les récidivistes et les souteneurs, soit promptement votée par les Chambres, et vigoureusement appliquée par le gouvernement.

Sur la proposition de M. Jouliau, il demande la transformation de l'école de médecine de Marseille en faculté;

Sur la proposition de M. Théâne, il demande que la loi sur les élections des membres de la Chambre de commerce et des juges consulaires, adoptée par la Chambre des députés, soit promptement présentée à l'adoption du Sénat.

## Au Palais

Tribunal civil de Lyon

Affaire Cros-de Lubac

A l'audience d'hier, le tribunal civil a rendu son jugement dans la malheureuse et interminable affaire de Lubac.

Adoptant la théorie de M. Tavernier, avocat de la famille Cros, sur la responsabilité, soutenue ensuite par le ministère public, il a reconnu le bien fondé de la demande et condamné de Lubac père comme civilement responsable à payer la somme de... cinq cents francs de dommages-intérêts, ainsi que les frais du procès.

Nous doutons que ce jugement satisfasse la famille Cros, non plus que l'opinion publique.

Tribunal correctionnel de Lyon

Deux condamnés, Monin et Dupoirier, prévenus d'avoir houspillé un prêtre sur la place des Terreaux, le jour du tirage au sort, comparaisaient hier en police correctionnelle.

Le tribunal a condamné Dupoirier à 8 jours de prison et acquitté Monin dont la participation à cette scène, n'a pas été suffisamment établie.

N'est-ce pas le Salut Public qui affirmait que la police ne s'était nullement préoccupée de cette affaire?

Avant-hier soir, à 5 heures, le nommé Andriot âgé de 19 ans teinturier, rue du Commerce, a été surpris en flagrant délit de vol à l'étalage, au préjudice de M. Gorgelin, marchand tailleur, grande rue de la Croix-Roussé, 35. Déjà, il prenait la fuite, emportant un pantalon et un

veston, lorsque le patron se mit à sa poursuite, et l'ayant rejoint, le confia aux gardiens de la paix.

Andriot sortait de prison où il venait de subir une peine de 8 mois.

Eu égard à cette circonstance le tribunal lui a infligé hier 10 mois de prison.

Le sieur Jean-Claude S..., marchand revendeur de fruits et légumes au marché Saint-Antoine, était cité hier devant le tribunal pour s'être servi d'un poids de un kilogramme auquel il manquait 125 grammes.

Il a été condamné à 25 fr. d'amende.

## L'ASSASSINAT DE CHAPONOST

Nouveaux détails

Ainsi que nous l'avions dit, le parquet s'est de nouveau transporté hier matin à Chaponost. Il était accompagné de MM. Lacassagne et Coutagne médecins au rapport, Ferrand, expert chimiste et Morin, chef de la sûreté.

Les savants experts ont procédé de nouveau à un examen minutieux du cadavre. Les résultats de l'autopsie ont permis de reconstituer la scène du crime.

Le malheureux Villard a été assassiné dans la nuit du vendredi au samedi, au moment où il allait se mettre au lit. Les assassins — ils devaient être au moins trois — ont pu, grâce à la surdité du vieillard et au peu de précautions qu'il prenait pour s'enfermer chez lui, pénétrer dans son logis et le saisir à l'improviste.

C'est alors que s'est passée une scène épouvantable et dépassant tout ce que l'imagination des romanciers a pu rêver de monstrueux.

Villard, qui était comme nous l'avons dit d'une avarice sordide, a dû refuser d'indiquer le lieu où était caché son argent. Exaspérés, les voleurs ont eu recours pour lui arracher son secret, aux exécrationnels procédés qui ont rendus célèbres l'ancienne bande des chauffeurs.

Après avoir terrassé le vieillard impotent, ils ont successivement appuyé ses pieds nus contre un fourneau chauffé à blanc et essayé par cet horrible supplice de le faire parler. Avant de succomber, le malheureux a dû se débattre, pousser des cris épouvantables, mais, ainsi que l'expérience l'a démontré, il ne pouvait être entendu.

Leur horrible forfait accompli, les coupables fouillèrent les meubles et purent s'éloigner en emportant le trésor de leur victime.

Tous ces faits, quelque hideux qu'ils puissent paraître, ne sont malheureusement empreints d'aucune exagération. Les experts se sont livrés à des expériences qui ne laissent aucun doute sur leur réalité.

Ainsi M. Lacassagne a fait transporter le cadavre à la cuisine; on a allumé le poêle et après avoir placé les pieds du vieillard contre les parois rougies, on a trouvé que les brûlures correspondaient exactement à la forme de celles-ci. En les examinant à la loupe, on a remarqué des débris de chair carbonisés. L'autopsie a de plus démontré de la façon la plus certaine que les brûlures avaient été faites avant la mort, qu'elles devaient infailliblement amener chez un vieillard de 78 ans.

Avant de fuir, les odieux assassins ont eu la précaution de délayer de la poussière de charbon dans un plat, et d'en badigeonner les pieds de la victime, dans l'espoir de dissimuler les brûlures.

Mais tenant que l'enquête a démontré d'une manière irréfutable la façon dont ce crime, destiné à prendre rang dans les annales, a été commis, il reste à découvrir les auteurs.

Les recherches sont activement menées.

Un individu, employé aux ateliers d'Oullins, avait été un instant soupçonné.

Une perquisition dans son domicile ne l'a amené aucun résultat; il a pu d'ailleurs établir un alibi.

Plusieurs témoins ont été entendus par M. Guaz, juge d'instruction, mais leurs dépositions n'ont amené la découverte d'aucun fait méritant d'être signalé.

Espérons que les actives recherches qui se poursuivent, sous la direction de M. Morin, l'habile chef de la sûreté, feront promptement la lumière sur ce drame épouvantable.

## CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Judi, 16 février, 47<sup>e</sup> jour de l'année. Soleil : lever, 7 h. 09; coucher, 5 h. 20. Les jours croissent de 3 minutes.

Ephémérides (1685) : Mort de Charles II, roi d'Angleterre.

Le Journal officiel publie une circulaire que le général Billot, ministre de la guerre, vient d'adresser aux préfets, à l'effet de leur faire connaître l'instruction pour l'admission à l'École spéciale militaire en 1882.

Le ministre appelle particulièrement l'attention des préfets sur les dispositions relatives à l'inscription pour le concours, et principalement sur la date extrême d'inscription qui est fixée au 30 avril, au soir.

Ne serait admis à se faire inscrire à chaque préfecture que les candidats qui terminent leurs études dans le département et qui remplissent toutes les conditions exigées. On devra refuser l'inscription de tout candidat qui aurait dépassé la limite d'âge, ou qui, étant militaire, ne justifierait pas du temps de service exigé par l'instruction. Il ne sera accordé aucune dis-

penne d'âge ou de temps de service. On sait que la limite d'âge a été prorogée d'une année, c'est-à-dire jusqu'à vingt et un ans.

Les compositions écrites se feront, en 1882, les 26 et 27 et 28 juin, dans les villes suivantes :

Alger, Besançon, Bordeaux, Brest, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Douai, Grenoble, La Flèche, Lorient, Lyon, Marseille, Montpellier, Moulins, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Toulouse, Tours, Versailles.

Le 16 mars 1882 s'ouvrira dans toute la France une session extraordinaire d'examen pour les aspirantes au certificat d'aptitude à la direction des écoles maternelles.

La dette hypothécaire en France, d'après les états récapitulatifs qui viennent d'être dressés donne un chiffre total de quatorze milliards trois cent soixante-neuf millions quatre-vingt-seize mille trois cent vingt-six francs pour créances certaines et déterminées par des inscriptions non rayées, ni périmées. Dans ce chiffre énorme se trouve compris le montant des inscriptions prises à la requête du Crédit foncier, pour 832,096,402 francs.

Voici la liste des affaires qui seront jugées aux assises du Rhône, qui s'ouvrent lundi prochain, 20 courant :

Lundi, 20 février. — Gérard Pierre, trois vols qualifiés. Défenseur, M. Bouyer.

Mardi 21. — Pillet Alexandre, attentat à la pudeur sur un enfant. Défenseur, M. Duquaire.

Maurel Jean-Alfred, faux. Défenseur, M. Brun Lucien fils.

Mercredi 22. — Rivoire Marguerite, veuve Barbier, tentative de vol qualifié. Défenseur, M. Bizot.

Paquien Louis-Aimé, faux et vols qualifiés. Défenseur, M. Fromentin de Saint-Charles.

Judi 23 et vendredi 24. — Sivel Joseph-Marie; Berthier Antoine; Jaquet Clarisse, femme Moreau, vol qualifié et complicité. Défenseur M. Périer, Mazenod et Lagrange.

Sivel Joseph-Marie; Dessaigne François; Berthier Antoine; Moreau Charles et Jaquet Clarisse, femme Moreau, deux vols qualifiés et complicité. Défenseurs, M. Périer, Duquaire, Mazenod et Lagrange.

Samedi 25. — Moulins Elisabeth-Appoline, femme Jarrier, faux. Défenseur, M. Huguet.

Lundi, 27. — Ricard Pierre, abus de confiance domestique. Défenseur, M. Minard.

Le service d'inspection des viandes de boucherie a opéré les saisies ci-après indiquées pendant le mois de janvier 1882 :

2 bœufs, 4 vaches, 9 chevaux, 7 porcs, 2 veaux, 3 moutons, 3 chèvres, 165 abats d'es-pèces diverses, foies, poumons, etc.

140 kilog. viandes fraîches.

8 kilog. salaisons.

L'inspection des viandes foraines a porté sur 146,102 kilog., ainsi divisés :

Viandes fraîches, 111,903.

Viandes salées, 34,193.

Voici la taxe du pain de ménage pour la 2<sup>e</sup> quinzaine de février :

A dater du 16 février 1882, le prix du kilogramme de pain de ménage, vendu chez les boulangers, est fixé à 0,41 c.

La taxe du pain de ménage, vendu sur les marchés, est fixée à 0,38 c.

Le pain ferait ou pain blanc et les autres pains dits de luxe ou de fantaisie, ainsi que le pain de qualité inférieure au pain de ménage, se vendront à prix débattu, ainsi que le porte l'art. 3 de l'arrêté du 18 août 1874.

Il n'y a pas de changement sur les prix du pain pour cette quinzaine.

On nous annonce que le célèbre professeur de billard Ubassy, dit le Furet, donnera une séance extraordinaire, au Grand-Café du XIX<sup>e</sup> Siècle, vendredi 17 février, à deux heures de l'après-midi.

On se plaint avec raison que depuis quelque temps, certains individus sans respect pour la justice, ne se gênent pas pour déposer leur offrande autour du Palais.

Les gardiens de la paix ne pourraient-ils pas y tenir un peu la main?

La nuit dernière, à 1 heure du matin, une rixe sanglante a eu lieu, rue Duguesclin à l'angle de la rue de Séze. Deux gardiens de la paix entendant des cris de : au secours, à l'assassin, s'empressèrent d'accourir et virent plusieurs individus s'enfuir à leur approche et disparaître dans les rues avoisinantes.

Un sieur Chavagnis, employé au chemin de fer de la Mouche, gisait étendu sur la chaussée, couvert du sang qui s'échappait de trois profondes blessures que ses agresseurs lui avaient faites au visage avec un instrument tranchant. Le malheureux ne put donner aucune indication sur ses agresseurs. Un témoin de la rixe qui a duré moins de temps que nous ne mettons à la raconter, a déposé que les assaillants étaient au nombre de quatre, dont une femme. L'un d'eux en apercevant Chavagnis se serait crié : Le voilà, il faut que je lui ouvre le ventre.

La victime fut transportée à la pharmacie Damon et après avoir reçu les soins nécessaires a été reconduite à son domicile, rue de Flesselles, 19.

Espérons que l'enquête commencée ne tardera pas à amener l'arrestation des coupables.

Des malfaiteurs se sont introduits hier, en plein jour, dans une chambre garnie, occupée par M. Ressaille, cours d'Herbouville, 18.

Après avoir fait main basse sur une quantité d'objets à leur convenance, ils ont pris la fuite sans être remarqués.

Il y a quelques jours, un sieur Thibaudier, marchand forain, rue de Bonnel, ayant commise l'imprudence d'écouter les propositions d'une belle de trottoir, se vit lestement alléger d'une montre en or et d'un portemonnaie contenant une somme de 60 fr.

Hier, la voleuse et son souteneur, un sieur J..., ont été arrêtés par les agents et écroués à la Permanence.

Une jeune femme, nommée Claudine T..., tis-euse, rue de l'Alma, se rendait, hier matin, à 6 heures, au marché du boulevard de la Croix-Roussé, lorsqu'elle fut prise soudain des douleurs de l'enfantement. Elle n'eut que le temps de s'asseoir sur un banc, où elle mit au monde un enfant du sexe masculin.

La mère et l'enfant, transportés par des passants dans une buvette voisine, y reçurent les soins nécessaires de M. le docteur Durand, et de là furent conduits à l'hôpital de la Croix-Roussé, où ils sont arrivés dans l'état le plus satisfaisant.

Un commencement d'incendie s'est déclaré, hier, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Ollagnier, tourneur, rue Jouffroy, n° 3.

Le feu s'est déclaré pendant une absence de ce dernier, à une pailasse d'un lit d'enfant qui avait été placée trop près d'une grille.

Déjà l'incendie avait gagné des meubles placés dans le voisinage et menaçait de prendre de graves proportions, lorsque M. Ollagnier revint et, à l'aide de quelques voisins, put s'en rendre maître en quelques minutes.

Les dégâts sont de peu d'importance.

Concert Luigini. — Le concert annuel au bénéfice de notre sympathique chef d'orchestre est fixé au samedi soir 25 février.

Nous nous empressons d'annoncer à nos lecteurs cette solennité musicale qui est, sans contredit, la plus intéressante de l'année.

En effet, M. Alexandre Luigini est assuré du concours bienveillant de tout le personnel du Grand-Théâtre, et peut réunir dans son programme les plus grandes attractions.

Les principaux artistes de notre première scène, les chœurs, l'orchestre, un violoniste étranger, déjà applaudi dans notre ville, sont les éléments qui assurent d'avance à notre excellent chef d'orchestre tout le succès qu'il mérite.

## OBSERVATOIRE DE LYON

Station météorologique du Parc

Lyon, le 15 février, 4 h. 30 soir.

Température : Le temps est remarquablement doux, ce matin, dans le nord-ouest et le nord de l'Europe; à 7 h. le thermomètre marquait -1.7 à Stockholm et Copenhague, -1.6 à Edimbourg et Dublin. -1.3 à Saint-Petersbourg.

Il fait au contraire très froid — 10 l'Autriche et le sud de la Russie : le minimum (ru s) est à Hermans-tadt.

Enfin, nos régions sont soumises à un régime intermédiaire : les gelées nocturnes continuent (— 2 au Parc, pendant la nuit dernière), mais les maxima diurnes sont toujours relativement hauts (-1.4 hier à 3 h. du soir). D'ailleurs, la température moyenne s'élève un peu tandis que le baromètre baisse assez rapidement, et que le vent tourne au sud en prenant de la force.

Temps probable : Le ciel va se couvrir; averses.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 14 février.

Ainsi qu'il était facile à prévoir, le marché, qui depuis plusieurs jours se tenait sur une réserve tant soit peu armée, a aujourd'hui montré que la reprise n'était pas de son goût.

Les ordres de vente ont fait leur apparition presque depuis le commencement de la séance, et il s'en est suivi des cours plus faibles.

Nous croyons que le point inférieur d'une baisse sans raison vis-à-vis de la situation financière du pays est bien près d'être dit, et les gens sérieux pourraient opérer sans retard de bons et nombreux achats.

Le 5 0/0 reste 114 fr.; l'ancien 3 0/0 à 82 fr., et l'amortissable à 81 fr. 90.

La Banque de France est faible à 5,260 fr.

La Banque Romaine attire l'attention par son activité toujours en éveil.

Bon nombre de transactions sur le Crédit Général Français.

## DERNIÈRE HEURE

Paris, 15 février, 11 h. 50 soir.

M. Talandier, député de la Seine, déposera dans la séance de demain une proposition tendant à faire en France la statistique de l'opinion catholique. Cette proposition a pour but, dans la pensée de son auteur, de prouver que la majorité des Français n'est plus catholique.

# CHOSÉS & AUTRES

## Les visites académiques

Une jolie anecdote sur les visites académiques, empruntée au chroniqueur de la Liberté :

Le bonhomme Pongerville, ayant un jour chez lui un de ses jeunes amis et devant recevoir un candidat, invita le jeune homme à demeurer.

— Mon ami, ce sera pour vous un amusement et une bonne leçon !

Le candidat est introduit, il se montre d'abord embarrassé et use plusieurs lieux-communs. L'académicien se penche à l'oreille de son jeune protégé :

— Le malheureux, dit-il, est bien en peine. C'est qu'il ne pleut pas ! Mais l'orage vient et vous allez voir !

Il n'avait pas fini qu'un coup de tonnerre retentit : Fondée commença à frapper les vitres.

Le candidat s'arrange sur sa chaise, reprend de l'assiette et de l'a-propos, rappelle que Pongerville a traduit le poète latin Lucrèce et débite les fameux vers : *Suave mari magno*, etc., etc.

— Et savez-vous, monsieur, s'écrie-t-il en se tournant vers le jeune homme, savez-vous comment le maître a rendu en vers fameux cette description magnifique de la tourmente, du spectacle de la mer et de ses victimes ?

Là-dessus il entonne les vers français et s'arrête tout juste au quatrième. C'était le tour du jeune homme, racontant d'avoir été pris de court et qui lui dit :

— Très bien, monsieur, mais la suite ?

L'académicien lui fit signe de ne pas insister et lui dit pourquoi lorsque le candidat fut parti.

— Ils ne savent tous que ces quatre vers ; il paraît que ce sont mes meilleurs. Encore leur faut-il une occasion de les placer ; et ils ne se présentent chez moi que les jours de tempête. Allez ! quand il fait beau temps, je suis tranquille, je sais qu'il ne viendra point de candidats.

# BOURSE DE LYON

Du 16 février 1882

Rentes	Comptant-Actions
3 0/0 amortissable... 82	Gaz de Lyon... 88
3 0/0... 81 80	Canal de la Guillotière... 88
4 1/2... 84 25	Mines de la Loire... 88
5 0/0 français... 114	Montrambert... 88
Italien... 84 25	St-Etienne... 88
Turc... 11	Rive-de-Gier... 88
Autrichien 4 0/0... 84 25	Sociétés lyonnaises... 88
Russe 5 0/0... 26 3/8	Bateaux-Omnibus... 88
Espagne 3 0/0... 26 3/8	Raux... 88
Dotte Egypt. unifiée... 569	Dombes... 88
Abattoirs... 725	Verreries L. et Rhône... 88
Crédit mob. Espag... 575	Croix-Rouge... 88
Crédit Lyonnais... 725	Bellegarde... 88
Union générale... 88	Ville-de-Lyon... 88
B. Lyon et Loire... 88	Ville-de-Paris 1869... 88
B. Hypothec. France... 88	Ville-de-Paris 1871... 88
Soc. foncière Lyonn... 88	Lombardes-anciennes... 88
Banque Ottomane... 88	Lombardes-nouvelles... 88
Paris-Lyon-Médit... 640 50	Loire... 88
Chem. Autrichiens... 467 50	Saint-Etienne... 88
Lombard-Vénitien... 467 50	Rhône-et-Loire 4 0/0... 88
Saragossa... 495 50	Paris-Lyon-Médit 3 1/2... 874 50
Nord-Espagne... 569	1868... 874 50
Suez... 2005	

## SPECTACLES DU 16 FÉVRIER

**Grand-Théâtre de Lyon**  
Aujourd'hui jeudi, « Mireille ».

**Théâtre-Bellecour**  
Deuxième représentation de Mlle Sarah Bernhardt, « Froufrou ».

**Théâtre des Célestins**  
Aujourd'hui jeudi, à 7 h.  
Le « Petit Jacques ».

**Scala-Bouffes**  
Tous les soirs, grand concert varié

**Casino**  
rue de la République  
Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2  
Orchestre sous la direction de M. Léone.

**Théâtre Dufile** (Cours du Midi)  
Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissant.

**Grande ménagerie Bidet**  
Cours du Midi  
La première galerie zoologique de l'Europe. — Tous les soirs, représentation

**Folies-Bergères**  
Tous les jours séances de patinage de 8 à 11 heures du soir entrée, 1 fr. dimanche et fête de 2 à 4 1/2 : entrée 1 fr.  
Tous les samedi, à minuit, Bal masqué

**Alicazar**  
Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes, parés, masqués et travestis.  
Tous les samedis, bal masqué

## OCCASION EXCEPTIONNELLE

**A LOUER** le local de la Pharmacie Bertrand, 12, rue Comfort, qui sera transféré, fin février, pour cause d'agrandissement, place de la République, 55. — Prix de la location, comprenant rez-de-chaussée et entresol, 1,700 fr., 6 ans de bail. A céder, à de très bonnes conditions, l'installation du gaz, compteur et divers agencements.

On trouvera dans la nouvelle officine les médicaments anglais et italiens les plus employés, et tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, que M. Bertrand mettra à la disposition de ses confrères.

On trouvera dans la nouvelle officine tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, ainsi que tous les médicaments anglais et italiens les plus employés, entre autres : Le seul véritable sirop Ernest Pagliano seul et unique successeur de Jérôme Pagliano, les pilules de Morison, le tamarin Erba, les pastilles indiennes du docteur Wilson.

**EAUX-BONNES** — EAU MINÉRALE NATURELLE  
Centre : Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc.  
Asthme, Phthisis rebelles à tout autre remède.  
Employée dans les hôpitaux. — DÉPÔTS PHARMACIES  
Vente annuelle Un Million de Bouteilles

# CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863  
CAPITAL : 200 MILLIONS  
Réserves : 80 Millions

## SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment.

5 0/0	aux bons à échéance	à 2 ans
4 0/0	"	à 18 mois
3 0/0	"	à 1 an
2 1/2 0/0	"	à 6 mois
2 0/0	"	à 3 mois
1 0/0	à l'argent remboursable	à vue

Le rédacteur gérant, Victor GOURRAUD  
Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecour, 14.

# ANNONCES

## VENTE FORCÉE

Le dix-sept février 1882 à onze heures du matin sur la place publique de la Victoire, vente d'objets saisis, tels que : bureau, table, chaises, tours, enclumes et formes en bois pour chapellerie, etc., etc.

Etude de M. Fontenelle, huissier à Lyon, pl. des Terreaux, 7  
Vente mobilière

## AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le samedi dix-huit février 1882, à Lyon, place des Terreaux, à onze heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant de divers objets mobiliers et marchandises consistant en : Bureaux, chaises, banquettes, pendules, cravates chenilles, appareils à gaz, perles, soies diverses, cordonnet fichus, balances, une grande machine à gaufrir, tables et une quantité considérable d'autres articles.  
Pour extrait, Signé : FONTENELLE.

Etude de M. Fontenelle, huissier à Lyon, pl. des Terreaux, 7  
Vente mobilière

## AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le dimanche dix-neuf février 1882, à l'issue de la messe paroissiale, sur la place publique de St-Diderot-Mont-d'Or, à onze heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant de divers objets mobiliers et marchandises consistant notamment en : Deux chevaux blancs, un cheval pommelé, harnais, trois tombereaux, deux charrettes, mille kilos de foin, mille kilos de paille une comode, une garde-robe, poêle, placard, chaises, secrétaire, batterie de cuisine.  
Pour extrait, Signé : FONTENELLE.

Etude de M. POINT, notaire à Givors.

## ON OFFRE

Importants capitaux à placer par hypothèque. 28 juin.

Demandez chez tous les Libraires

ILLUSTRATIONS par FERDINANDUS et R. VICTOR MEUNIER

**PETIT POPULAIRE ILLUSTRÉ**

Journal Quotidien, Politique, Littéraire et Artistique

Directeur : EMILE VORMUS

AVEC LA COLLABORATION DE TOUTES LES ILLUSTRATIONS DE LA PRESSE FRANÇAISE :

AURÉLIEN SCHOLL — MONSELET — AUDEBRAND — VICTOR MEUNIER — ERNEST D'HERVILLY  
ARTHUR POUGIN — Dr FÉLIX BRÉMONT — VICTOR TISSOT  
LÉON BIENVENU — COQUELIN Cadet — JEAN BRUNO — E. FRÉBAULT — A. BOUVIER, etc., etc.

Le Petit Populaire Illustré est le seul des journaux quotidiens français qui soit illustré. Imprimé sur beau papier, il a 8 pages de texte. Ses illustrations sont magnifiquement tirées et sont faites par les plus grands artistes. — Ils sur tous les autres journaux l'avantage de pouvoir se collectionner par trimestres, semestres ou années. Il donne tous les jours : Une Chronique, les Bulletins et Physiologies de la Chambre et du Sénat, les Nouvelles politiques, les Faits divers, les Comptes rendus des Théâtres et des Tribunaux, la Bourse, etc., etc.

IL PUBLIE EN FEUILLETONS UN OU DEUX ROMANS INÉDITS DES PLUS GRANDS ROMANCIERS. Il donne en variétés des Nouvelles, Recits de Voyages, Causeries littéraires, scientifiques et humoristiques. C'est, en un mot, le plus beau, le plus complet et le plus intéressant des journaux quotidiens.

LE PREMIER NUMÉRO PARRAISANT COMMENCERA LA PUBLICATION DE :

*L'empoisonneuse* de Champroléz grand Roman par JEAN BRUNO \* *La Cage de Fer* grand Roman historique par HENRI AUGU

ABONNEMENTS : Paris, Un An 48 fr. ; Six Mois 9 fr. ; Trois Mois 5 fr. — Départements, Un An 24 fr. ; Six Mois 12 fr. ; Trois Mois 6 fr. — Etranger, Un An 26 fr.

**Magnifique Prime offerte gratuitement aux 10,000 Premiers Abonnés d'un An**

Les Dix Mille premiers abonnés d'un An recevront gratuitement en prime : LES CONNAISSANCES UTILES, magnifique recueil, superbement relié, avec illustrations dans le Texte. Ce volume de 900 pages avec 300 gravures, vendu en Librairie 20 fr., a été fait avec la collaboration de Flammarion, Tissandier, Héroult, Victor Meunier, de Rawton, etc. C'est la plus belle prime gratuite offerte jusqu'à ce jour.

Toute demande d'abonnement devra être adressée à l'Administrateur du PETIT POPULAIRE  
125, RUE MONTMARTRE, PARIS

## ON DESIRERAIT LOUER

De suite une petite maison de campagne de cinq à six pièces avec jardin, le tout entouré par fossés indépendants et de préférence dans Ste-Foy et Ecully. S'adr. rue Casfort, 14, à l'Agence V. Pournon sous le n° 2534.

**CAPSULES DARTOIS**

seul remède contre la Phthisie

A TOUS LES DEGRÉS

Généralistes rapides : Tous opiniâtres Bronchites chroniques, Catarrhes Engorgements pulmonaires. Prix : 3 fr. — 97, r. de Bennes, Paris et les Pharmacies. — Se méfier des Capsules dites à la Créosote de Hêtre. Exiger le nom DARTOIS

## IL A ÉTÉ PROUVÉ

que le traitement TROUILLEUX, mercure, guérissant toujours et à peu de frais, les écoulements nouveaux et anciens. Envoi franc et discret. S'adr. à TROUILLEUX pharmacien à Bourgoin-Jallieu. Lyon, Achard, cours de la Liberté. Guillaudière ; Brunoz, succ. de Davallon, place Saint-Pierre

**10 à 15 % de Rendement**

CAPITAL GARANTI

Opération sérieuse et SANS RISQUE

DEMANDER RENSEIGNEMENTS A LA CAISSE SYNDICALE  
39, Avenue de l'Opéra — Paris

## MÉDAILLE D'OR à l'Exposition Universelle de 1878

### APPAREILS CONTINUS

Pour la fabrication des Boissons Gazeuses  
EAUX DE SELTZ, LIMONADES, SODA WATER, VINS MOUSSEUX, BIÈRES  
Les seuls qui soient argentés à l'intérieur.



Les Siphons à g<sup>l</sup> et à petit levier sont soûlés et faciles à nettoyer.

J. HERMANN-LACHAPELLE  
J. BOULET et C<sup>o</sup>, Successeurs  
INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS. 144, Faubourg-Poissonnière, PARIS  
Envoi franco des prospectus détaillés

## VOUS NE TOUSSEREZ PLUS

si vous sucez quelques bonbons au goudron du Docteur GRAMONT, agréables à la bouche, en fondant ils portent l'arôme du goudron sur les bronches et les poumons, ils facilitent l'expectoration et envoient de suite la toux. Le goudron est le seul régénérateur des poumons ; pris au début, il triomphe de la phthisie il arrête la décomposition des tubercules et la guérison est rapide, on a le soin de porter la boîte sur soi, et d'en sucer un chaque fois que la toux se présente. Prix : boîte, 1 fr. 75, la demi 1 fr. Env. par la poste contre timb. 30 c. en sus. Ecrire à M. ROLLAND, pharmacien à Marseille. Dépôt à Lyon, pharmac. Bunor, place St-Pierre, à Saint-Etienne, Delpy, rue St-Louis, 28, et toutes les pharmacies.

## PASTILLES INDIENNES

DU DOCTEUR WILSON

Souvent aînés contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, la catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques la phthisie et les affections du larynx. Dépôt général, pharmacie Léon BERTRAND, 12, rue Comfort, Lyon, et pharmacie SAINT-POTHIN, rue Bugeaud, 21, à Lyon.

Pharmacie moderne à St-Etienne; pharmacie CHATE-ROUSE, place Grenette, à Grenoble. — Détail dans toutes les pharmacies.

DEMANDEZ dans les Dépôts de la Société des LAITIÈRES du RHONE les Beurre tant appréciés des gourmets et amateurs de Beurre de table. Marque des Laiteries du Rhone.

Beurre extra-fin, genre Isigny, le kilogr. 5 fr. »  
Beurre fin de table. — 3 75

Qualités estampillées

EAU MINÉRALE NATURELLE DU

**VERNET**

La Perle des Eaux de Table

VERNET

PRÈS VALS PAR JAUJAC (ARDECHE)

L'Eau de VERNET est la plus gazeuse des Eaux minérales françaises, la plus riche et la meilleure des Eaux de Table connues en France et à l'Étranger. Adresser les demandes à M. RAOUL BRAVAIS, Directeur de la Société des Produits RAOUL BRAVAIS et des Eaux Minérales Naturelles, 28, Avenue de l'Opéra, Dép. princip. à Paris : 13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra où l'on trouve également les produits de la Société des Produits RAOUL BRAVAIS.

**QUINQUINA BRAVAIS**

Extrait liquide concentré de Quinquina

TONIQUE, APERTIF, RECONSTITUANT

Préparé avec des écorces choisies et très exactement dosé, concentré dans le vide, renferme la quintessence des meilleurs quinquinas. Traitement très économique. Deux cuillères à café suffisent par jour. Guérit : Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies, Crampes et Trépidations d'Estomac, Guérit : Névroses, Névralgies, Affections nerveuses, Fièvres rebelles.

EXP. FRANÇAIS A PARIS : 13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra. On trouve également le Quinquina et les Eaux Minérales Naturelles de l'Ardeche, SOURCE DU VERNET, etc.